

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27/06/2024

CHAMBRE D'APPEL FFBB – SECTION FINANCIERE

A la suite des recours formés contre les décisions prises par la Commission de Contrôle de Gestion (CCG) de rétrograder **TARBES GB (LFB)**, **RUEIL AC (NM1)** et **LIMOGES ABC EN LIMOUSIN (NF1)** en Championnat de Ligue Régionale au terme de la saison 2023/24, la Chambre d'Appel – Section Financière a auditionné les clubs le 25 juin 2024.

Après examen des éléments produits, la Chambre d'Appel a réformé les décisions contestées et décidé :

Clubs	Décisions CA
TARBES GB	<ul style="list-style-type: none">• Engagement de l'équipe 1^{ère} en LFB• Saisine de la CCG quant à la validation du budget 2024/25 et l'encadrement des charges de personnels• Maintien de l'ensemble des équipes seniors (CF) dans leurs championnats respectifs pour 2024/25
RUEIL AC	<ul style="list-style-type: none">• Rétrogradation de l'équipe 1^{ère} en NM2
LIMOGES ABC EN LIMOUSIN	<ul style="list-style-type: none">• Engagement de l'équipe 1^{ère} en NF1• Maintien de l'ensemble des équipes seniors (CF) dans leurs championnats respectifs pour 2024/25

Par ailleurs, la Chambre d'Appel a constaté le **retrait du recours de DAX GAMARDE GOOS BASKET (NM2)** contre la décision la CCG de le rétrograder en Championnat de Ligue Régionale au terme de la saison 2023/24.

Ce relevé de décisions est rendu public conformément à l'article L.132-2 alinéa 4 du Code du Sport.